

DEMANDE D'INTERVENTION INAMI
DANS LES COÛTS D'UN LOGICIEL DE GESTION DE DOSSIERS PATIENTS

A. A remplir par le kinésithérapeute (à titre personnel)

1. Je soussigné, (nom + prénom)
 (Numéro d'identification INAMI)
 (Rue, numéro, boîte)
 (Code postal – Commune)

introduis une demande d'intervention dans les coûts d'un logiciel de gestion de dossiers patients avec les références (nom et version du logiciel) :

2. Par la présente, je déclare sur l'honneur que j'utilise effectivement le logiciel précité au cours de l'année en vue de la gestion électronique de mes dossiers patients.

3. J'utilise le même logiciel avec les kinésithérapeutes mentionnés ci-après :

4. Veuillez indiquer le numéro de compte sur lequel le paiement doit être exécuté via l'application on line que l'INAMI a mis à votre disposition : www.prosanté.be

Date :

Signature :

B. A remplir par le fournisseur du logiciel

Le soussigné (nom + prénom)
 qui preste pour la firme (nom du fournisseur du logiciel)
 confirme par la présente que le kinésithérapeute (nom du kinésithérapeute)

 au cours de l'année était effectivement en possession du logiciel mentionné par lui au point A.

Je confirme la déclaration du kinésithérapeute au point A3 de ce formulaire concernant l'utilisation commune du même logiciel par plusieurs kinésithérapeutes.

Date :

Signature :

Renvoyer ce formulaire dûment complété accompagné d'une attestation de la Caisse d'assurances sociales et/ou de l'employeur, délivrée au plus tôt 60 jours avant l'introduction de la présente demande, à :

INAMI
 Service soins de santé
 Section kinésithérapeutes
 Avenue Galilée 5/01
 1210 BRUXELLES

IMPORTANT:

Le Soussigné doit savoir que faire ou utiliser des déclarations fausses peut entraîner des amendes ou des peines de prison conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 31 mai 1933 concernant les déclarations à faire en matière de subventions, indemnités et allocations de toute nature, qui sont, en tout ou en partie, à charge de l'Etat. Dans ce cas, elles peuvent être transmises à qui de droit.